

## Rencontre du 8 janvier

Eléments de revendications :

- Défense du logement social
- Défense du droit syndical
- Défense du droit de la presse

### **Défense du logement social : Le constat**

Le groupe SNI souhaite devenir actionnaire majoritaire d'Adoma : une entreprise qui ne « lui rapporte rien, voire qui lui coûte de l'argent » car les résultats positifs de l'entreprise ne pouvant pas produire de dividendes sont tout de même consolidés dans le groupe.

Les différents articles et rapports récents démontrent que la vision stratégique des dirigeants du groupe SNI est plutôt tournée vers la valorisation financière, voire la spéculation, et non l'altruisme: ce qui justifie une forte méfiance de notre part. De plus le spectre de l'ouverture du capital de la SNI ne cesse de revenir poussé par un vent d'émancipation.

La gestion mise en place par le groupe SNI, si elle s'avère lisible au niveau financier ne l'est pas au niveau de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Le manque de capacité au dialogue et au respect du droit se traduit désormais non seulement par un sentiment de méfiance et d'inquiétude de la part des salariés, mais également par des conflits de plus en plus nombreux avec les résidents et leurs représentants, ainsi qu'avec les partenaires locaux (mairies, préfectures, associations...), décrédibilisant de fait l'ensemble des actions d'Adoma.

S'il est vrai que la SNI est une SEM d'Etat, elle n'a pas les missions d'ADOMA, principalement l'insertion par le logement des personnes en grande exclusion sociale :

- SDF, familles monoparentales,
- Des travailleurs et retraités immigrés,
- Des hébergés d'urgence,
- Des habitants des bidonvilles en voie d'éradication,
- Des demandeurs d'asile,
- Des gens du voyage,
- Des victimes de catastrophes naturelles ...

SEUL un organisme directement sous le contrôle de l'état, financièrement sain comme la CDC, qui travaille sur le long terme, peut se voir confier ces missions régaliennes.

La SNI, surtout dans les orientations stratégiques qui sont les siennes de développer le logement intermédiaires et privé, ne voit dans la prise de contrôle d'ADOMA qu'un moyen juteux d'augmenter son portefeuille d'actifs immobiliers en secteur porteur, notamment celui de la mégalopole parisienne en opposant toujours la mixité sociale et l'insertion avec le profit (comme dans le cas de Levallois Perret).

Adoma, lors de son conseil d'administration de décembre, a présenté un PMT sur 5 ans réaliste sans montée au capital et des perspectives d'investissements de 1,4 milliard sur 10 ans. Mais elle pourrait faire beaucoup plus. Le but de notre entreprise n'est pas d'accumuler des résultats mirobolants, mais bien d'investir ces résultats positifs au

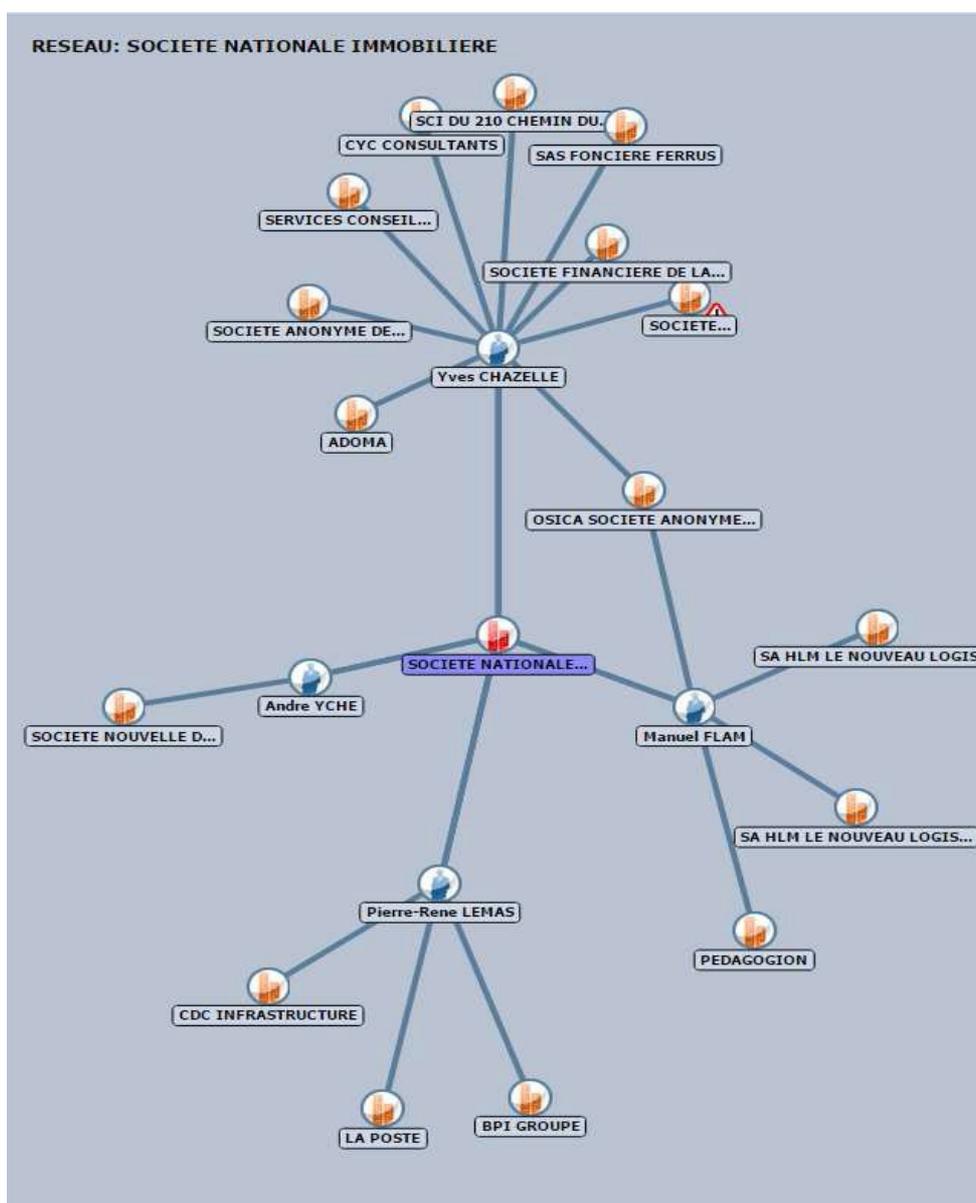
service de nos missions.

Le résultat financier de notre entreprise doit être un moyen pour réaliser nos missions et non pas l'inverse. Les résultats des derniers exercices se sont fait au détriment de la qualité de nos missions et des conditions de travail des salariés.

Pour pallier à ces dérapages, il faut au contraire un pôle public, sous l'égide de la CDC, dans le but de piloter directement les sociétés au travers d'une SCIC nouvelle formule, afin de garantir l'utilisation de l'argent public vers les publics bénéficiaires.

Au vu des articles/rapports qui mettent en lumière les problèmes de gouvernance survenus sous la direction d'André Yché et des membres de son équipe proche et qui ont élaboussé aussi bien le Groupe SNI que la CDC, avec malheureusement les impacts négatifs que cela a sur les salariés. Nous ne pouvons cautionner un actionnaire qui n'a pas su se montrer responsable quant à la gestion de l'argent public.

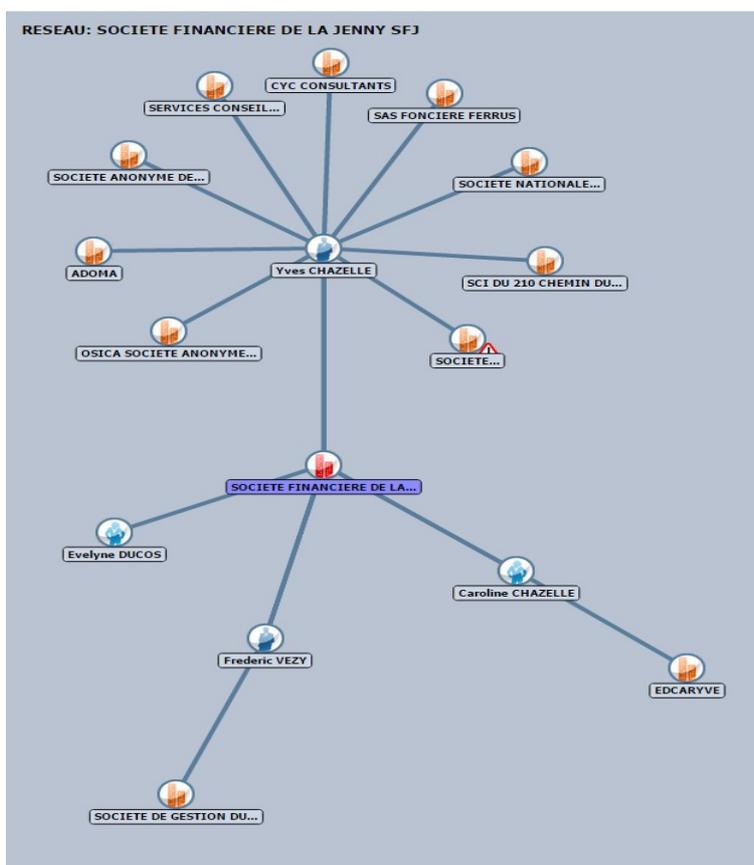
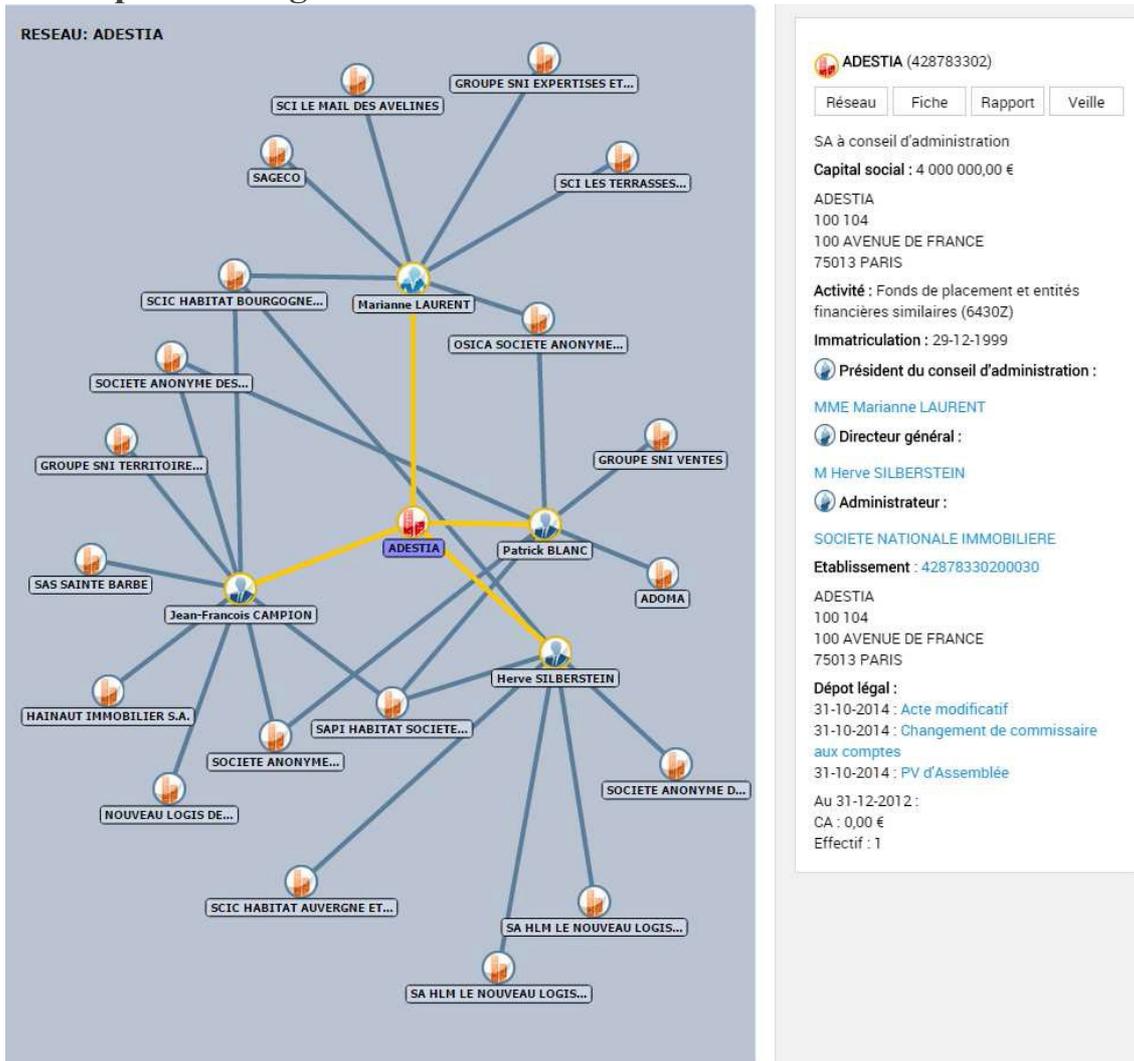
Cela se traduit aussi au niveau de la direction d'Adoma par des conflits d'intérêts comme dénoncés dans le dernier rapport de la Miilos.



Des montages multiples du groupe SNI et des principaux acteurs aux postes les plus importants dans ce Groupe (qui peuvent être vérifiés par une simple recherche auprès du

greffe de commerce) montrent une ramification d'entreprises et une gouvernance croisée qui pose clairement la question de l'indépendance des conseils notamment en matière de liberté de jugement, mais aussi un réel problème de qualité de gouvernance.

## Ramifications par les dirigeants



## Défense du logement social : L'idée

**Un pôle public regroupant l'ensemble des sociétés ayant comme activité commune la production/gestion de logements sociaux et recevant des financements publics.**

Ce pôle indépendant pourrait devenir la plus grande entité de production et de gestion de logements sociaux et très sociaux en France. Il serait dédié exclusivement aux missions d'intérêt général confiées par les pouvoirs publics à la CDC.

Cette proposition va dans le sens des préconisations du rapport de Sabine BAIETTO-BEYSSON et de Pierre HANOTAUX commandé par la CDC elle-même : *« Il faut opérer une séparation plus nette entre secteur social et secteur concurrentiel. Il appartient à l'actionnaire de fixer les frontières, en l'absence de contrainte juridique particulière. »*

Mais également de celles de la MIILOS qui souhaite aussi une étanchéité financière et de gouvernance entre secteur social et concurrentiel de l'actuel groupe SNI qui nourrit les nombreuses critiques que nous connaissons.

Ce pôle permettrait aussi de sécuriser la destination de ces logements et leurs vocations par rapport aux procédures judiciaires en cours au niveau Européen, qui visent globalement à requalifier le logement social aux contours discutables.

Cette proposition peut trouver un écho large auprès de l'Etat, des associations, des partis politiques, des syndicats, et doit faire l'objet d'un grand débat public, s'agissant d'un patrimoine de la nation et de missions vitales pour les citoyens les plus exposés. De plus l'apport de fonds européen au niveau de la BEI est possible, afin d'accompagner le développement de notre entreprise sans pour autant mettre en péril la capacité d'autofinancement d'Adoma et en préservant les allocations aux réservataires.

### **Forme de gouvernance proposée :**

Uniquement des sociétés à CA avec des Administrateurs représentants des salariés et des locataires/résidents, la part de ces représentants devant être d'au moins d'un tiers.

Des règles très strictes pour éviter tous conflits d'intérêt notamment : pas d'exécutif administrateur, impossibilité d'exercer plus de deux mandats dans le groupe, mise en place d'un quota d'administrateur indépendant tel que défini dans le code Afep-Medef article 9 (Administrateur n'ayant pas de fonction de direction au sein de l'entreprise ou du groupe et dépourvu de liens d'intérêt) pour l'ensemble des filiales du groupe.

Ces sociétés pourraient être liées par un système de coopérative de personnes morales permettant d'optimiser les fonds publics tout en respectant scrupuleusement l'étanchéité entre secteur social et concurrentiel.

(<http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/vous-etes/createur>).

## Défense du logement social : Adoma

Il est important de **respecter les missions premières d'Adoma** soit :

- loger les personnes en précarité sociale (résidences sociales / maisons relais / pensions de familles / centres d'hébergement de réinsertion sociale (CHR) etc...
- loger encore et toujours les travailleurs migrants (il y a une forte demande venant des plus jeunes qui doivent se contenter d'être des sur-occupants ou des remplaçants)
- Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA / AUDA)

Dans un esprit de **respect des modes de vie** (Dans le CDScope de septembre, nous pouvons lire qu'Efidis réalise un grand nombre de résidences étudiantes "conçues comme de véritables lieux de vie... dotées d'une cafétéria... ADOMA POURRAIT construire DES RESIDENCES DE TRAVAILLEURS ISOLEES conviviales, " conçues comme de véritables lieux de vie... dotées d'une cafétéria, voire même d'une cuisine collective....

Mais également de progrès : il est nécessaire de **réécrire les textes, contrats et règlements intérieurs pour les calquer sur les droits et garanties des locataires** comme celui, élémentaire, de pouvoir librement recevoir des amis et faire de la culture d'entreprise d'Adoma une vraie culture démocratique tournée encore plus vers les résidents.

### **Défense du logement social : Les avantages**

- Adhésion des salariés, des associations de locataires et représentants de résidents
- Respect de l'étanchéité recommandée par les rapports officiels
- Optimisation des fonds publics dans le logement social

### **Défense du logement social : Questions**

**Monsieur le directeur général de la CDC,**

**Vous êtes le garant de la cohérence de l'action du groupe CDC, et le logement social est au coeur de ses métiers. La prise de contrôle d'Adoma, dont les activités n'ont absolument rien à voir avec celles de la SNI, ne vise, pour son Président, qu'à obtenir la marchandisation d'un patrimoine national mis au service des plus démunis depuis près de 60 ans, notamment dans les secteurs les plus tendus de la mégalopole parisienne.**

**Nous ne pouvons croire que vous souteniez cela.**

**Aussi, seriez-vous en mesure d'étudier nos propositions de pôle du logement social au travers d'une SCIC nouvelle formule, pour distinguer des activités concurrentielles de celles du logement très social ?**

### **Défense du Défense du droit syndical**

Depuis la prise en gestion d'Adoma par le Groupe SNI, les actions de discriminations syndicales envers les opposants au projet de privatisation et aux méthodes de la SNI se sont généralisées. Tout a commencé avec le licenciement abusif de Marc Boucoiran qui a apporté les éléments permettant la mobilisation d'une intersyndicale au sein d'Adoma, Puis, les actes de discrimination ont continué avec la stigmatisation des représentants CGT et Sud Adoma.

La direction d'Adoma vient d'être condamnée pour discrimination syndicale, de nombreuses autres actions judiciaires sont en cours pour les mêmes faits, dont on ne peut anticiper les résultats mais qui suggèrent néanmoins un climat conflictuel.

**Rien que pour l'année 2014, la direction d'Adoma a été condamnée à verser plusieurs centaines de milliers d'euros à des salariés licenciés abusivement et soutenus par les mêmes syndicats qui font l'objet d'une forte répression.**

La direction actuelle d'Adoma ne dispose plus d'une crédibilité suffisante aux yeux des salariés. Selon un sondage diligenté par l'entreprise elle-même, 74% des salariés estiment que la direction n'est pas attentive aux conditions de travail (chiffre qui s'est même dégradé depuis le précédent sondage !). Seuls 35% des salariés estiment que la qualité du dialogue

social est satisfaisante ! Rien de surprenant à ce chiffre si l'on considère que l'entreprise a été traînée en justice 2 fois de suite pour qu'elle daigne respecter des accords ! Et la justice elle-même vient de sanctionner la direction, estimant qu'elle ne respectait pas ses engagements. Nous demandons l'arrêt de l'ensemble des procédures abusives envers les salariés syndiqués d'Adoma ainsi que la réintégration de Marc Boucoiran au sein de la CDC

**Monsieur le directeur général,**

- **Etes-vous prêt à intervenir de telle sorte que l'engagement non tenu par M. Jouyet, soit enfin honoré et que Marc Boucoiran, soutenu par de très nombreux militants syndicaux, associatifs et politiques, soit enfin réintégrer ?**
- **Etes-vous prêt à étudier les dossiers d'autres militants réprimés par la SNI ?**
- **Etes-vous prêt à intervenir pour qu'enfin s'instaure un véritable dialogue social, respectueux du droit du travail et du droit syndical, y compris à la SNI où le SNUP, 2ème organisation syndicale n'est toujours pas reçue par son Président qui refuse de recevoir les Délégués syndicaux, alors que ce dernier, reçoit des organisations non représentatives !**

## **Défense de la liberté de la presse**

La SNI, ainsi que son président, André Yché, ont décidé d'engager des poursuites en diffamation contre Mediapart. Par son ampleur, cette plainte constitue une mise en cause du droit à l'information. La plainte ne vise pas en effet un article en particulier mais presque toutes les enquêtes mises en ligne, au cours des derniers mois, par Mediapart. Les articles qui sont jugés diffamatoires sont en effet pêle-mêle les suivants :

***Le logement social dans le piège des mondanités et de l'affairisme***

***Vers une privatisation du n°1 du logement social***

***Caisse des dépôts et SNI : le scandale Yché***

***Jean-Pierre Jouyet pousse la Caisse des dépôts dans la crise***

***Logement social : encore une embauche controversée à la CDC***

***Logement social : sous le scandale de la SNI, celui de la Sagi***

Cette série d'articles de Laurent Mauduit a mis en valeur des révélations d'intérêt public étayées par de nombreux documents (notamment la mise à jour d'un rapport confidentiel de la Cour des Comptes sur la gestion très contestable de la SNI) et relayées par d'autres organes de presse. Elle a permis de souligner les graves dérives qui affectent la gestion de la SNI.